

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30-04-2026

L'an deux mille vingt-six

Le six mai à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAÏLOULOUX, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Olivier LATOUR, Marion FROUIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Patrick CHATELLIER-HUMEAU, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Céline BROUCKE, Julien HELLIO, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Ludovic DALENÇON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers



En exercice	23
Présents	20
Votants	23

Secrétaire : Mme Karine PATIN

Pouvoirs :

Mr Thomas RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Emilie PETO

Mr Laurent NEVEU ayant donné pouvoir à Mme Marylène COUSSY

Mme Nelly GIRAUDON ayant donné pouvoir à Mme Gaëlle GODEFROY

2026-31 Achat de parties de terrains des parcelles cadastrées YI 35 et YI33

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint en charge de la voirie et de l'environnement, expose que, suite aux inondations du printemps 2024, l'étude hydraulique, mandatée par la commune, a permis de rechercher différentes solutions pour prévenir ces aléas.

Sur les secteurs de la Croix Marloup et Bouzay, afin d'améliorer le passage de l'eau venant du sentier de l'espérance, il est envisagé de redessiner le fossé existant.

Pour ce faire, après contact avec les propriétaires des parcelles concernées, il a été convenu avec eux l'achat de bandes de parcelles suivantes :

- au niveau de la parcelle YI 35, appartenant aux Consorts BOUSSINESQ-DIDIER, pour 460 m²,
- au niveau de la parcelle YI 33, appartenant à Mr AVENET, pour 133 m².

Le prix proposé serait de 2,77 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acheter les bandes citées ci-dessus des parcelles cadastrées YI 35 et YI 33 au prix de 2,77 € le m²,
- d'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération (bornage,...),
- dit que l'acquisition se fera par acte notarié,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

L'adjointe au MAIRE

Karine PATIN Karine PATIN



La Maire

Adeline BETAÏLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture 11 2 MAI 2026

Date de publication 11 2 MAI 2026